

 Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels	Septième Réunion des Parties <i>Réunion virtuelle, 9 - 13 mai 2022 (UTC+10)</i> Projet de budget de l'Accord 2023-2025 Secrétariat
---	--

RÉSUMÉ

Un projet de budget de l'Accord pour la période 2023-2025 a été élaboré par le Secrétariat, conformément à la Règle 3 du Règlement financier. Il comprend un exposé des principales incidences financières des programmes de travail proposés pour la période triennale 2023-2025.

Le projet de budget comprend une proposition visant à allouer des fonds non dépensés lors des dernières années à partir du Fonds général pour les affectations 1, 2, et 3, pour un total de 340 000 \$.

RECOMMANDATIONS

Il est recommandé que la Réunion des Parties :

1. examine le projet de budget pour la période triennale 2023- 2025 ; et
2. adopte un budget de l'Accord pour la période triennale 2023 -2025.

1. INTRODUCTION

Le projet de budget de l'ACAP est élaboré conformément aux principes de l'ACAP convenus à la RdP3, lesquels prévoient que : " [l]e budget global et les contributions des Parties doivent réaliser une croissance réelle d'au moins 0 %, mais plus élevée de préférence, tout en évitant les fluctuations excessives pour les différentes Parties " (point 7.9.2 du rapport de la troisième session de la Réunion des Parties).

Le Secrétariat a élaboré un projet de budget pour la période 2023-2025 en appliquant un coefficient d'inflation annuel de 4,5 %, fondé sur la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Hobart pour 2021 (www.abs.gov.au), sauf lorsque les variations exactes des coûts étaient connues (**ANNEXE 1**). Le processus décisionnel intersessions de la Réunion des Parties n'ayant pas permis d'adopter un budget d'une année pour la

période 2021-2022, les chiffres de 2022 correspondent simplement à une reconduction du budget 2021. Étant donné que le budget de report de 2022 ne tenait pas compte de l'inflation, les coûts de 2023 sont estimés de façon globale en appliquant une hausse de 2,1 % + 4,5 %, sauf lorsque les coûts exacts sont connus ou qu'ils peuvent être estimés à partir des dépenses effectives lors des exercices financiers 2021 et 2022. Le chiffre de 2,1 % est celui de la hausse annuelle convenue par les Parties à la RdP6 pour la période triennale 2019-2021. Les coûts pour 2024 et 2025 sont estimés de façon globale en tenant compte d'une hausse de 4,5 % par an par rapport aux coûts de 2023.

Le projet de budget inclut les estimations du revenu et des dépenses pour la période 2023-2025, ainsi qu'un état des lieux des principales incidences financières. Il inclut également à titre d'information les chiffres du budget pour les exercices financiers 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Ce rapport financier doit être lu conjointement avec les documents **RdP7 Doc 14**, " Barème des contributions ", **RdP7 Doc 08**, " Rapport financier provisoire 2022 ", **RdP7 Doc 09**, " Programme de travail du Comité consultatif 2023-2025 ", et **RdP7 Doc 12**, " Programme de travail du Secrétariat 2023-2025".

2. ÉTAT DES INCIDENCES FINANCIERES IMPORTANTES

2.1. REVENUS

Les contributions des Parties pour 2023-2025 sont estimées en appliquant un coefficient d'inflation de 4,5 % fondé sur la hausse moyenne de l'indice des prix à la consommation de Hobart pour 2021 (www.abs.gov.au), mais n'inclut pas de hausse tenant compte d'une combinaison de 2,1 % et de 4,5 % pour 2023 (nonobstant la description faite ci-dessus de l'utilisation générale de cette pratique pour estimer les dépenses en 2023). La hausse des contributions pour 2023 est calculée en appliquant une hausse de 4,5 % au montant de 2022, sans tenir compte de l'inflation entre 2021 et 2022. Par conséquent, cela a réduit le revenu estimé à une croissance réelle inférieure à zéro pour l'exercice financier 2023. Comme cela est expliqué dans les sections pertinentes ci-dessous, cela nécessitera de recourir à l'épargne du Fonds général accumulée au cours des années précédentes pour certaines dépenses de routine (en plus des nouvelles activités).

2.2. DÉPENSES

2.2.1. Affectation 1 : Secrétariat

Un montant équivalant à près de 255 000 \$ a été économisé dans le cadre de l'affectation 1 pendant les exercices financiers 2019, 2020 et 2021. Ce budget propose de reporter une partie de ces fonds vers des postes où une hausse d'affectation de 4,5 % ne suffira pas à financer les activités proposées. Des informations détaillées concernant les propositions d'affectations uniques à partir de cette épargne sont fournies aux points 1.2.5 et 1.2.6 ci-dessous. Les montants alloués à partir de l'épargne dans le Fonds général ne sont pas définis dans les projections pour les revenus et dépenses, mais seront mentionnés dans une note de bas de page dans le budget.

Une approche analogue est proposée pour certains postes des affectations 2 et 3, comme cela est expliqué dans les sections pertinentes.

Point 1.1.1 : Les propositions relatives aux salaires du personnel du Secrétariat sont fondées sur les salaires adoptés par les Services de l'État de Tasmanie (voir RdP7 Doc 15) pour des postes de niveau équivalent pour l'année 2023 et sur des estimations de hausse pour les années suivantes. Le niveau de salaire qui sera payé à la Secrétaire exécutive pendant la période triennale 2023-2025 sera défini par les Parties lors de la RdP7. L'article 5.1 du Statut du personnel de l'ACAP prévoit que le salaire de la Secrétaire exécutive soit 'proche au classement Senior Executive Service [Cadres supérieurs] (SES 2) des Services de l'État de Tasmanie'. Le chiffre fourni dans le présent budget concernant le salaire de la Secrétaire exécutive en 2023 (176 479 \$) est équivalent à l'échelon 4 du niveau SES 2 dans les Services de l'État de Tasmanie, pour un fonctionnaire dans sa quatrième année d'exercice au niveau SES 2. Le niveau de salaire de la responsable scientifique correspond à celui d'un fonctionnaire [Professional Officer] de niveau 2 dans les Services de l'État de Tasmanie (voir l'article 5.2 du Statut du personnel).

Points 1.1.2 et 1.1.5 : Conformément à la hausse échelonnée décidée par le Gouvernement fédéral australien, la contribution à la caisse de retraite est estimée à 10,5 % du salaire en 2023, 11 % en 2024 et 11,5 % en 2025.

Point 1.1.3 : Un fonds de 5 990 \$ a été alloué au budget de 2025 pour la potentielle procédure de recrutement d'un nouveau ou d'une nouvelle Secrétaire exécutive. Il s'agit d'une hausse obtenue en appliquant l'inflation annuelle à l'estimation précédente (2019) ; toutefois, il ne répond pas au montant souhaitable plus élevé suggéré par le panel de recrutement. Avec les modifications du Statut du personnel de l'ACAP ([voir le Compte rendu des décisions](#) adoptées lors du processus décisionnel intersessions de mai 2021) visant à autoriser les entretiens par visioconférence le cas échéant, un montant plus élevé ne devrait pas être nécessaire.

Points 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3 : Les indemnités d'hébergement, de billets d'avion et de déplacement ont été estimées en appliquant un coefficient d'inflation annuel de 4,5 % (et de 2,1 % pour 2022), bien qu'une importante augmentation de ces coûts soit probable au lendemain de la pandémie de coronavirus, ce qui entraînera une réduction du nombre de déplacements possibles.

Points 1.2.4 et 1.2.8 : L'estimation pour les assurances générales et déplacements a été faite au moyen du coefficient d'inflation annuel donné ci-dessus.

Point 1.2.5 : Il est proposé qu'une affectation unique de 200 000 \$ tirée de l'épargne sur le Fonds général soit attribuée au point 1.2.5 pour couvrir les coûts d'embauche temporaire (trois ans) d'un conseiller en communication qui devra consacrer deux à trois jours par semaine à exécuter les tâches qui étaient auparavant accomplies volontairement par le responsable de l'information honoraire, en plus des nouvelles tâches qui pourraient être convenues dans le cadre d'une stratégie de communication. Les estimations indiquées à l'**ANNEXE 1** ne mentionnent pas ce montant, et proposent une hausse pour l'inflation uniquement dans l'affectation pour la consultance. Le complément de 200 000 \$ tiré de l'épargne est inclus dans une note de bas de page dans le budget. Les Parties devraient garder à l'esprit que si elles désirent intégrer le conseiller en communication en tant que poste permanent de l'ACAP au cours d'une future période triennale, cela nécessitera une hausse de leurs contributions (en sus de celle liée à l'inflation). La disponibilité d'une épargne considérable est assez exceptionnelle au vu des circonstances (à la suite de la pandémie de COVID-19) et ne peut

être considérée comme une solution fiable à long terme pour pallier la hausse des coûts au-delà de l'inflation.

Point 1.2.6 : Aucun fonds n'a été alloué pendant la période triennale pour couvrir les frais de déménagement du personnel. Compte tenu des restrictions budgétaires, il est proposé (suite au précédent de la Sixième Réunion des Parties) que les Parties conviennent d'affecter 50 000 \$ tirés de l'épargne réalisée dans le Fonds général pour couvrir les coûts de déménagement de la Secrétaire exécutive. Ceci fera également l'objet d'une note de bas de page dans le budget.

Point 1.3.1 : Nous prévoyons la nécessité de remplacer certains équipements de bureau.

Point 1.3.3 : Le poste " Papeterie " englobe les fournitures de bureau en général. De manière générale, nos besoins ont augmenté pendant la pandémie de COVID-19, car nous devons acheter du désinfectant pour les mains, du savon et des serviettes en papier supplémentaires, des lingettes nettoyantes et d'autres produits.

Point 1.3.4 : Ce poste couvre le matériel promotionnel pour la Journée mondiale de l'albatros et les autres activités de communication.

Point 1.3.6 : Ce poste concerne les coûts liés à l'impression, tels que l'achat de consommables pour les imprimantes. Il inclut également l'impression de matériel comme les affiches et les fiches d'information.

Point 1.3.8 : Les coûts de traduction ont été estimés en appliquant un coefficient d'inflation annuel plus un montant additionnel de 3 000 \$ en raison d'une hausse de la charge des travaux de traduction ces dernières années.

Points 1.3.11 et 1.3.12 : Les coûts liés à l'électricité et à l'assurance des biens ont été ajustés au regard des dépenses réelles en 2021.

Points 1.3.18 et 1.3.19 : La formation du personnel et la participation aux conférences ont été ajustées en appliquant un coefficient d'inflation annuel.

2.2.2. Affectation 2 : Réunion des Parties

Selon une hypothèse de base de la préparation du budget, une seule réunion du Comité consultatif ou de la Réunion des Parties se tiendra chaque année. Depuis l'adoption à la RdP3 d'un exercice financier allant du 1^{er} juillet au 30 juin, il n'y avait plus une réunion par exercice financier. Pendant la prochaine période triennale, une réunion est prévue pendant l'exercice financier 1 (2023), aucune pendant l'exercice financier 2 (2024) et deux pendant l'exercice financier 3 (2025) du cycle budgétaire. Toutefois, les frais inhérents à l'organisation des réunions ont été répartis sur les trois années du cycle budgétaire, sachant qu'une part importante des frais liés à ces réunions sera distribuée par le Secrétariat en conséquence.

Les frais de fonctionnement et d'appui des réunions varient considérablement en fonction du lieu de la réunion, notamment la location de la salle, les frais de traiteur et la location de matériel et d'audio/vidéo. Les estimations figurant dans le présent budget ont été calculées en se fondant sur les coûts des dernières réunions de l'ACAP ; le lieu des futures réunions n'étant pas connu au moment de l'élaboration du budget. Lorsque les réunions doivent avoir lieu dans des régions où les coûts sont élevés, les Parties doivent envisager la provision de contributions volontaires pour permettre la participation des déléguées.

Points 2.1.1 et 2.1.3 : Les coûts d'interprétation et de traduction ont été estimés en ajoutant le coefficient d'inflation annuel.

Points 2.1.2, 2.2.1, 2.2.2 et 2.2.4 : Les frais des réunions ont été ajustés en ajoutant le coefficient d'inflation annuel.

Points 2.2.3 et 2.3.1 : Les dotations correspondant au parrainage d'experts ont été ajustées en ajoutant le coefficient d'inflation annuel aux chiffres de 2021. Les dotations correspondant au personnel auxiliaire (point 2.2.3) ont été notées comme équivalant à 0. À la place, il est proposé que 40 000 \$ soient pris de l'épargne de l'affectation 2 en 2021 et alloués à l'affectation 2 en 2025 pour couvrir ces frais. Ceci fera l'objet d'une note de bas de page dans le budget.

2.2.3. Affectation 3 : Comité consultatif

Points 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3 : Les frais d'interprétation et de traduction ont été estimés en ajoutant 2,1 % par an aux couts prévus pour 2021 et 2022, et 4,5 % pour 2023 et 2024. En vue d'équilibrer les dépenses au cours de la période triennale, une partie des **coûts** de traduction des documents de réunion pour 2024 a été transférée à 2025.

Point 3.2.1 : Ces coûts ont été estimés au moyen d'un coefficient d'inflation de 2,1 % pour 2021 et 2022, et de 4,5 % pour 2023 et 2024.

Points 3.2.3 et 3.3.1 : Les estimations pour les points 3.2.3 et 3.3.1 ont été ajustées en ajoutant le coefficient d'inflation annuel aux chiffres de 2020, mais ne tiennent pas compte d'autres augmentations probables concernant les frais de déplacement au lendemain de la pandémie de COVID-19.

Point 3.4.1 : Pour couvrir les couts associés au point 3.4.1 (appui pour les cadres du Comité consultatif) pour la tenue de la CC13 (2023) et de la CC14 (2024), il est proposé que 60 000 \$ soient alloués à cette affectation à partir de l'épargne dans l'affectation 3 en 2020, 2021 et 2022. Les 60 000 \$ épargnés résultent du fait que la CC12 s'est tenue en ligne. Cette allocation de fonds provenant de l'épargne fera l'objet d'une note de bas de page dans le budget.

2.2.4. Affectation 4 : Programme de travail du Comité consultatif

Le montant alloué aux détachements et au programme de travail du Comité consultatif a été estimé en appliquant le coefficient d'inflation annuel. Bien que les appels à candidatures pour les détachements aient généralement lieu deux fois pendant chaque période triennale, les fonds alloués à cette ligne budgétaire ont été répartis sur trois ans afin d'équilibrer les dépenses.

ANNEXE 1. PROJET DE BUDGET DE L'ACCORD 2023-2025

4.5% AUGMENTATION DU SCÉNARIO POUR 2023-2025

Ref. No	Description	2019 Budget	2019 Actual	2020 Budget	2020 Actual	2021 Budget	2021 Actual	2022 Budget	2023 Budget	2024 Budget	2025 Budget
1. RECETTES											
	Contributions des Parties	767,628	573,079	781,195	783,704	795,048	762,903	795,047	830,824	868,211	907,281
	Intérêts produits par les Fonds	3,567	6,960	3,642	538	3,718	0	3,718	3,885	4,060	4,243
	Dégrèvements fiscaux	17,498	11,013	17,865	10,763	18,241	11,020	18,241	26,000	11,890	12,425
	MdE - gouvernement de la Tasmanie	22,821	23,113	23,209	23,737	23,604	23,927	23,604	26,129	27,305	28,534
	Recettes totales	811,514	614,165	825,911	818,742	840,611	797,850	840,611	886,839	911,466	952,482
2. DÉPENSES											
AFFECTATION 1 - SECRÉTARIAT											
Salaires des employés											
1.1.1	Salaires - Secrétaire Exécutif	148,869	157,379	151,995	147,741	155,187	148,290	155,187	176,479	180,009	183,609
1.1.2	Régime de retraite RBF	14,143	14,951	14,440	14,035	14,743	14,088	14,743	18,530	19,801	21,115
1.1.3	Recruitment Costs	5,000	4,355	0	0	0	0	0	0	0	6,065
1.1.4	Salaires - Officier scientifique	100,800	101,591	102,917	105,583	105,078	107,274	105,078	113,957	116,236	118,561
1.1.5	Régime de retraite RBF	9,576	9,651	9,777	10,030	9,982	10,191	9,982	11,965	12,277	12,596
1.1.6	Indemnités d'accident du travail	3,329	3,448	3,399	3,417	3,471	3,780	3,471	3,627	3,790	3,961
	Total Salaires	281,717	291,375	282,528	280,806	288,461	283,623	288,461	324,559	332,113	345,906
Dépenses des employés											
1.2.1	Logement	10,396	5,044	10,614	4,389	10,837	0	10,837	11,325	11,834	12,367
1.2.2	Billets d'avion	25,991	13,753	26,536	8,037	27,094	0	27,094	28,313	29,587	30,919

Ref. No	Description	2019 Budget	2019 Actual	2020 Budget	2020 Actual	2021 Budget	2021 Actual	2022 Budget	2023 Budget	2024 Budget	2025 Budget
1.2.3	Indemnités de déplacement	11,082	2,299	11,315	1,901	11,552	0	11,552	12,072	12,615	13,183
1.2.4	Assurance voyage	1,014	312	1,035	0	1,057	0	1,057	1,105	1,154	1,206
1.2.5	Consultants	32,546	21,409	52,928	5,112	57,093	4,267	57,093	59,662	62,347	65,153
1.2.6	Frais de déménagement (personnel)	30,000	46,563	0	0	0	0	0	0	0	0
1.2.8	Assurance générale	1,467	1,000	1,498	1,401	1,529	847	1,529	1,598	1,670	1,745
1.2.9	Frais de représentation	1,600	1,081	1,634	464	1,668	654	1,668	1,743	1,821	1,903
1.2.10	Autres frais de voyage - visas	859	64	877	780	895	0	895	935	977	1,021
	Total dépenses des employés	114,955	91,525	106,437	22,084	111,725	5,768	111,725	116,753	122,006	127,497
Coûts de fonctionnement											
1.3.1	Matériel / meubles de bureau	6,497	4,194	6,633	5,166	6,772	0	6,772	7,077	7,395	7,728
1.3.2	Entretien du matériel de bureau	800	359	817	143	834	0	834	872	911	952
1.3.3	Articles / fournitures de bureau	1,609	1,692	1,643	1,588	1,677	645	1,677	1,752	1,831	1,914
1.3.4	Publications / livres	148	0	238	0	243	272	243	254	265	277
1.3.6	Impression et reproduction	1,964	780	2,006	870	2,048	1,994	2,048	2,140	2,236	2,337
1.3.7	Télécommunications	2,500	2,934	2,553	2,574	2,606	3,405	2,606	2,723	2,846	2,974
1.3.8	Traductions – site Web, correspondance	6,497	0	6,633	2,090	6,772	12,551	6,772	10,077	10,530	11,004
1.3.9	Affranchissement	233	112	238	96	243	246	243	254	265	277
1.3.10	Fret / messagerie	233	0	238	160	243	0	243	254	265	277
1.3.11	Lumière et électricité	2,683	2,645	2,740	3,117	2,797	2,850	2,797	2,923	3,054	3,192
1.3.12	Bien d'assurance	1,500	1,023	1,531	849	1,564	1,274	1,564	1,634	1,708	1,785
1.3.14	Frais d'entretien de voiture	3,500	2,485	3,574	1,153	3,649	-2,904	3,649	3,813	3,985	4,164
1.3.15	Cab charge - taxis	520	273	531	68	542	72	542	566	592	619
1.3.16	Stationnement	6,861	6,373	7,005	7,104	7,152	6,512	7,152	7,474	7,810	8,162
1.3.18	Formation du personnel	2,333	2,115	2,382	2,496	2,432	920	2,432	2,541	2,656	2,775
1.3.19	Conférences / séminaires pour le personnel	1,300	0	1,327	0	1,355	0	1,355	1,416	1,480	1,546

Ref. No	Description	2019 Budget	2019 Actual	2020 Budget	2020 Actual	2021 Budget	2021 Actual	2022 Budget	2023 Budget	2024 Budget	2025 Budget
1.3.20	Frais bancaires	291	371	297	0	303	0	303	317	331	346
1.3.21	Créances irrécouvrables et douteuses	318	0	325	0	331	0	331	346	361	378
1.3.22	Achat de logiciels	2,599	1,317	2,654	323	2,710	1,462	2,710	2,832	2,959	3,093
1.3.23	Location de serveur	643	385	657	385	671	420	671	701	733	766
1.3.24	Services informatiques externalisés	2,018	1,675	2,061	1,584	2,104	2,000	2,104	2,199	2,298	2,401
1.3.25	Modifications de la base de données	7,757	6,016	11,418	3,865	11,658	3,110	11,658	12,183	12,731	13,304
1.3.26	Grand réseau [WAN] sans fil	1,180	360	1,205	720	1,230	1,465	1,230	1,285	1,343	1,404
1.3.27	Loyer - Bureau de l'ACAP	32,800	33,091	33,489	34,041	34,192	31,783	34,192	35,731	37,339	39,019
1.3.28	Impôts locaux et taxe sur l'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.3.29	Entretien préventif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.3.30	Nettoyage du bureau	500	0	511	0	521	177	521	0	568	593
	Total coûts de fonctionnement	87,284	68,200	92,706	68,392	94,649	68,254	94,649	101,364	106,493	111,285
	Transfert interne						8,788				
TOTAL AFFECTATION 1 - SECRETARIAT		483,956	467,943	481,671	371,283	494,835	357,645	494,835	542,675	560,612	584,688
AFFECTATION 2 - RÉUNION DES PARTIES											
Interprétation/ traduction											
2.1.1	Interprétation	0	3,960	0	0	41,279	0	41,279	0	0	47,925
2.1.2	Matériel d'interprétation	0	544	0	0	16,370	0	16,370	0	0	19,006
2.1.3	Traduction des documents de réunion	0	0	0	0	34,016	5,098	34,016	0	0	39,493
	Total interprétation/ traduction	0	4,504	0	0	91,665	5,098	91,665	0	0	106,423
Coûts de tenue des réunions											
2.2.1	Location du lieu de réunion	0	0	0	0	15,011	500	15,011	0	0	17,428
2.2.2	Location/achat du matériel de réunion	0	0	0	0	10,007	0	10,007	0	0	11,618
2.2.3	Personnel auxiliaire	0	0	0	0	20,639	0	20,639	0	0	0

Ref. No	Description	2019 Budget	2019 Actual	2020 Budget	2020 Actual	2021 Budget	2021 Actual	2022 Budget	2023 Budget	2024 Budget	2025 Budget
2.2.4	Coûts d'impression	0	0	0	0	6,880	0	6,880	0	0	7,988
	Total coûts de tenue des réunions	0	0	0	0	52,537	500	52,537	0	0	37,034
Soutien financier											
2.3.1	Soutien financier d'experts	0	-859	0	0	22,895	0	22,895	0	0	26,581
	Total soutien financier	0	-859	0	0	22,895	0	22,895	0	0	26,581
TOTAL AFFECTATION 2 - RdP		0	3,645	0	0	167,097	5,598	167,097	0	0	170,038
AFFECTATION 3 - COMITÉ CONSULTATIF											
Interprétation/ traduction											
3.1.1	Interprétation	49,980	33,496	51,030	14,408	0	6,036	0	55,980	58,499	0
3.1.2	Matériel d'interprétation	14,043	16,231	14,337	0	0	0	0	15,728	16,435	0
3.1.3	Traduction des documents de réunion	38,721	0	28,535	20,670	11,000	0	11,000	31,303	32,712	0
	Total interprétation/ traduction	102,744	49,727	93,902	35,078	11,000	6,036	11,000	103,010	107,646	0
Coûts de tenue des réunions											
3.2.1	Location du lieu de réunion	26,454	29,143	27,010	8,319	0	10,380	0	29,630	30,963	0
3.2.2	Location/achat du matériel de réunion	2,403	0	2,454	0	0	0	0	2,692	2,813	0
3.2.3	Personnel auxiliaire	26,039	28,653	26,585	0	0	0	0	29,164	30,476	0
	Total coûts de tenue des réunions	54,896	57,796	56,049	8,319	0	10,380	0	61,486	64,253	0
Soutien financier											
3.3.1	Soutien financier d'experts	18,744	19,000	19,137	0	0	0	0	20,993	21,938	0

Ref. No	Description	2019 Budget	2019 Actual	2020 Budget	2020 Actual	2021 Budget	2021 Actual	2022 Budget	2023 Budget	2024 Budget	2025 Budget
	Soutien financier - Non-Parties	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total soutien financier	18,744	19,000	19,137	0	0	0	0	20,993	21,938	0
	Soutien financier aux agents du CC										
3.4.1	Soutien financier aux agents du CC	25,435	26,800	25,969	16,801	0	0	0	0	0	0
	Total soutien	25,435	26,800	25,969	16,801	0	0	0	0	0	0
	TOTAL AFFECTATION 3 - CC	201,819	153,323	195,057	60,198	11,000	16,416	11,000	185,490	193,837	0
	AFFECTATION 4 - PROGRAMME DE TRAVAIL DU CC										
	Soutien des détachements	0	0	20,807	4,621	36,101	0	36,101	21,176	13,332	47,605
	Programme de travail du Comité consultatif	125,740	141,038	128,381	170,057	131,577	78,520	131,577	137,498	143,685	150,151
	TOTAL AFFECTATION 4 - PT CC	125,740	141,038	149,188	174,678	167,678	78,520	167,678	158,674	157,018	197,756
	TOTAL BUDGET DE L'ACCORD	811,515	765,949	825,916	606,159	840,610	458,179	840,610	886,839	911,466	952,482

Affectations uniques provenant de l'épargne du Fonds général									2023 Budget	2024 Budget	2025 Budget
1.2.5	Embauche d'un conseiller en communications temporaire à temps partiel (2023-2025)									200,000	
1.2.6	Frais de déménagement du personnel (2023-2025)									50,000	
2.2.3	Alloués à l'affectation 2 en 2025 pour RdP8								0	0	40,000
3.4.1	Soutien financier aux agents du CC : CC13 et CC14								30,000	30,000	0